

Électricien(ne) de maintenance

Réaliser des travaux de maintenance, d'entretien, d'installation et de rénovation des équipements et installations de courants forts et faibles.

(Ex Électricien(ne) bâtiments)

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

INSTALLATION/MAINTENANCE - MATÉRIELS ET SYSTÈMES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET AUTOMATISMES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP, BEP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

20L40

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité
- Entretien, maintenance, prévention et dépannage des matériels, outillages, équipements, systèmes, dans son domaine d'activité
- Établissement/actualisation, organisation et mise en oeuvre de processus, procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine d'activité
- Mise en conformité des installations, en application des normes et réglementations en vigueur
- Réalisation de divers travaux de remplacement d'appareillages électriques (en fonction de l'habilitation), pose d'ampoules,...
- Recensement/constat et analyse d'anomalies, de pannes, de dysfonctionnements des matériels, équipements, installations spécifiques au domaine d'activité
- Suivi des contrôles et des organismes agréés
- Tenue à jour des données/des fichiers relatifs au domaine d'activité
- Vérification, mise en route, pilotage et surveillance des équipements, mise à l'arrêt

SAVOIR-FAIRE

- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence
- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique de son métier
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence

- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Utiliser les logiciels métier

CONNAISSANCES REQUISES

- Automatismes (24454)
- Dessin en bâtiment (22252)
- Électricité générale (24054)
- Électronique (24354)
- Logiciel dédié à la maintenance des équipements électriques (24066)
- Informatique (31081)
- Normes et réglementations électriques (24039)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)
- Réseau informatique (24231)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : F1602 Électricité bâtiment](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3B/08 - Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments](#)
- [RIME : FP2LOG13 Ouvrière/ouvrier de maintenance des bâtiments](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)

FORMATION

CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (PROELEC) (22454+24066)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 22 juin 2004](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier, test et entretien.

JURY

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
 - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS GÉNÉRALES

UG 1 Français et histoire-géographie

UG 2 Mathématiques-Sciences physiques

UG 3 Éducation

physique et sportive

Unité facultative : langue vivante étrangère

UNITÉS PROFESSIONNELLES

UP 1 Communication

technique

UP 2 Réalisation

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

BP Installation et équipement électrique (IEE) (24066)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 3 septembre 1997](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un CAP ou un BEP d'électrotechnique, ou un CAP d'installation et équipements électriques.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Présidé par un inspecteur, il est composé à parité :

- d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS GÉNÉRALES

UE 40 Mathématiques-Sciences physiques

UE 50 Expression française et ouverture sur le monde

Unité facultative : langue vivante étrangère

UNITÉS PROFESSIONNELLES

UE 10 Étude d'une installation ou d'un équipement

UE 20 Activité relative à l'exécution d'un chantier en milieu professionnel

UE 31 Modification et mise en service d'une installation ou d'un équipement

UE 32 Maintenance d'une installation ou d'un équipement

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Bac Pro Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants (ELEEC) (22499+24054+24396+24439)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 8 juillet 2003](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

POUR L'ENTRÉE EN 2NDE PRO

Après une 3ème, 3ème DP3 ou 3ème DP6.

POUR L'ENTRÉE EN 1ÈRE PRO

Etre titulaire d'un BEP ou CAP en électronique, électrotechnique, électricité, ou titulaire d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V.

OU

Justifier de 2 ans d'activité professionnelle dans le domaine.

OU

Après une 1ère STI (génie électrotechnique).

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Présidé par un enseignant chercheur, il est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
-

PROGRAMME

DURÉE

3 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UE 4 Langue vivante
UE 6 Education artistique - Arts appliqués
UE 7 Education physique et sportive
UE 11 Mathématiques et sciences physiques
UE 12 Travaux pratiques de sciences physiques
UE 51 Français
UE 52 Histoire-géographie

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

UE 2 Epreuve de technologie: étude d'un ouvrage
UE 31 Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel
UE 32 Mise en service d'un ouvrage
UE 33 Maintenance d'un ouvrage

UE 34 Réglage, paramétrage, contrôle, modification liés au champ d'application

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

22 semaines (sur 3 ans)

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

BTS Electrotechnique (24054)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 23 janvier 2006](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Référentiel BTS Electrotechnique \(Ministère de l'éducation nationale\)](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un BT Electronique (avec un très bon dossier scolaire), d'un Baccalauréat professionnel en Equipement et Installation Electrique (avec un très bon dossier scolaire), d'un Baccalauréat S ou d'un Baccalauréat STI en génie électrotechnique et en électronique.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

JURY

Présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité, il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

[Valipro Electricien](#)

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UE 11 Français
UE 2 Langue vivante étrangère I (anglais obligatoire)
UE 3 Mathématiques
UE 4 Physique appliquée à l'électrotechnique
Unité facultative 1 : Langue vivante étrangère II
Unité facultative 2 : Economie et gestion de l'entreprise

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

UE 41 Étude d'un système technique industriel
Pré étude et Modélisation
UE 42 Étude d'un système technique industriel
Conception et Industrialisation
UE 5 Projet technique industriel (Organisation, Conception, Mise en oeuvre, Présentation)
UE 61 Activités professionnelles
Organisation de chantier
UE 62 Activités professionnelles
Rapport de stage de technicien en entreprise

STAGES

2 semaines en fin de 1ère année
4 semaines au cours de la 2ème année

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
-

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
-

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
 - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Habilitation électrique indispensable et adaptée au domaine d'activité

Spécificités

- En courants faibles
- En courants forts
- En haute tension
- En domotique

Relations professionnelles

- Services pour les opérations de maintenance préventive et curative
- Autres secteurs des services techniques, le service biomédical et le service informatique pour les opérations de maintenance
- Fournisseurs et prestataires de service pour la mise en service des installations, le suivi et le contrôle des interventions
- Organismes de contrôle pour le suivi des contrôles périodiques réglementaires et la sécurité électrique
- Responsable maintenance électrique (et ou tce) et du secteur informatique et standard pour l'organisation des interventions

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Bureau d'études et d'ingénierie
- Entreprise industrielle
- Fabricant assembleur
- Société de services

Conditions

- Travail par roulement, les fins de semaine, les jours fériés, de nuit.
 - Possibilités d'astreintes.
 - Port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, ...) obligatoire.
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Électricien(ne)
- Électrotechnicien(ne)
- Électromécanicien(ne)

LIENS PROFESSIONNELS

- [Fédération Française des Entreprises de Génie Electrique et Energétique](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Technicien\(ne\) biomédical](#)
 - [Encadrant\(e\) maintenance corps d'état secondaires](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
 - [Fonction publique d'Etat](#)
-